

à lire attentivement
et à conserver !

Début de l'alerte :
sirène et téléalerte



Sirène à son modulé durant 3x 1 minute 41 coupé par des intervalles d'un court silence

TÉLÉALERTE individuelle par téléphone (sur inscription gratuite)

✓ A FAIRE

✗ A NE PAS FAIRE

METTEZ-VOUS À L'ABRI DANS LE BÂTIMENT CLOS LE PLUS PROCHE

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE, RESTEZ À L'ABRI

TENEZ-VOUS INFORMÉ ET RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS

ÉVITEZ DE PASSER DES APPELS TÉLÉPHONIQUES

➤ FRANCE BLEU BÉARN 102.5 FM

ÉTEIGNEZ TOUTE FLAMME ET ÉTINCELLE

Fin de l'alerte :
signal sonore et téléalerte



Sirène à son continu durant 30 secondes

TÉLÉALERTE

SORTEZ DE VOTRE LIEU DE MISE À L'ABRI ET AÉREZ LES LOCAUX

(R = rayon + distance en mètres)

	LACQ - INDUSLACQ (Arkema, Sobegi, Toray, Sobegal, Géopetrol)				MOURENX - CHEM'POLE 64 (Arkema, Novasep, Lubrizol, SBS)				PARDIES (Alfi Air Liquide, Yara)			MONT (Arkema)
	R 511	R 2020	R 2573	R 4890	R 595	R 2600	R 5340	R 10000	R 1644	R 5800	R 7690	R 900
Abidos		✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	
Abos							✓	✓		✓	✓	
Arbus							✓	✓			✓	
Argagnon							✓	✓			✓	
Arnos							✓	✓			✓	
Arthez de Béarn				✓			✓	✓			✓	
Artix				✓			✓	✓			✓	
Aussevielle							✓	✓			✓	
Bézingrand						✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bougarber							✓	✓			✓	
Boumourt							✓	✓			✓	
Casteide-Cami							✓	✓			✓	
Castillon d'Arthez							✓	✓			✓	
Cescau							✓	✓			✓	
Cuqueron							✓	✓			✓	
Denguin							✓	✓		✓	✓	
Doazon							✓	✓			✓	
Labastide-Cézéracq							✓	✓			✓	
Labastide-Monréjeau							✓	✓			✓	
Lacq-Audéjos	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓	
Lagor		✓	✓	✓			✓	✓		✓	✓	
Lahourcade							✓	✓		✓	✓	
Lucq de Béarn							✓	✓			✓	
Maslacq			✓				✓	✓			✓	
Monein							✓	✓		✓	✓	
Mont		✓	✓	✓			✓	✓			✓	✓
Mourenx				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Noguères				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Os-Marsillon				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Parbayse							✓	✓	✓	✓	✓	
Pardies						✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sauvelade							✓	✓			✓	
Serres Sainte-Marie				✓			✓	✓		✓	✓	
Siros							✓	✓			✓	
Tarsacq							✓	✓		✓	✓	
Urdès							✓	✓			✓	
Viellenave d'Arthez							✓	✓			✓	
Vielleségure							✓	✓			✓	

Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs...

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?



Crédit photo : Fotolia



Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

mak2com.fr



Ce dépliant a été élaboré conjointement par la préfecture, les industriels concernés, l'unité départementale de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), la CCLO et le GIP CHEMPARC.

Pour plus d'information, consulter le PPI tout public disponible en mairie, à la sous-préfecture d'Oloron Sainte-Marie et à la préfecture.

UNE PRIORITÉ : VOTRE SÉCURITÉ

Les établissements industriels fournissent des efforts continus pour réduire les risques à la source. Des progrès importants ont été réalisés. Malgré tout, la survenue d'un accident ne peut jamais être totalement écartée.



POURQUOI
RECEVEZ-VOUS
CE DÉPLIANT ?

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. L'information sur ces risques est une obligation réglementaire. Ce dépliant vous présente les risques auxquels vous êtes exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte.

Les consignes préconisées sont simples à mémoriser et faciles à appliquer. Lisez-les, respectez-les et partagez-les avec votre entourage. Se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres.

Les mesures prises pour limiter les risques

Les établissements industriels à risque et les unités de stockage souterrain de gaz ou de produits chimiques sont soumis à des réglementations strictes.

Leur priorité : réduire les risques à la source et gérer la sécurité au quotidien. Pour identifier et maîtriser les risques potentiels, ils réalisent des études de dangers. Ces études sont instruites par le préfet via la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement qui prescrit des mesures de sécurité et inspecte régulièrement les installations.

Les plans de secours mis en oeuvre en cas d'accident

Le plan particulier d'intervention (PPI), est un plan de secours propre à un ou plusieurs sites industriels. Il est activé par le préfet à la demande de l'exploitant lorsque survient un accident susceptible d'avoir des conséquences au-delà des limites du site industriel. **Il définit l'organisation des secours et les méthodes d'intervention en cas d'urgence.**

D'autres plans de secours sont également activés à l'échelle de l'établissement industriel (le plan d'opération interne), de la commune (le plan communal de sauvegarde) et des établissements scolaires (le plan particulier de mise en sûreté).

Tous ces plans sont testés régulièrement.

UN ACCIDENT PEUT ARRIVER, IL FAUT S'Y PRÉPARER

Selon la nature des produits impliqués, cet accident peut prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques. Ses conséquences peuvent affecter les personnes, l'environnement ou les biens. C'est pourquoi il est important que chacun y soit préparé.



Informez-vous dès maintenant
sur le site www.lesbonsreflexes-lacq.fr

Prenez connaissance des moyens d'alerte
En cas d'accident industriel majeur,
2 moyens d'alerte seront déclenchés :

1 - LES SIRÈNES POUR CERTAINES COMMUNES

La sirène est identique partout en France et avertit les salariés et les riverains qu'ils doivent prendre les mesures de protection nécessaires. **Le réseau des sirènes est testé le premier mercredi de chaque mois à midi.** Saisissez cette occasion pour vous familiariser avec le son !

Pour écouter les sirènes d'alerte et de fin d'alerte :
www.iffo-rme.fr/sons ou au **N° Vert 0 800 507 305**

2 - ET LA TÉLÉALERTE INDIVIDUELLE (SUR INSCRIPTION GRATUITE)

La communauté de communes de Lacq Orthez (CCLO) en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq, s'est dotée d'un système d'appels automatisés. Il est destiné à alerter dans les plus brefs délais la totalité ou une partie de la population par sms ou appel téléphonique.

Pour être alerté, que vous habitez ou travaillez sur le territoire de la CCLO et des communes d'Arbus, Aussevielle, Bougarber, Denguin et Siros, vous devez procéder à votre inscription gratuite sur www.cc-lacqorthez.fr.

lesbonsreflexes-lacq.fr

L'ALERTE EST DONNÉE... ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES !

Début de
l'alerte :

SIRÈNE



Composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes séparés par un intervalle d'un court silence, le son de la sirène d'alerte est modulé, montant puis descendant.

TÉLÉALERTE



MESSAGE SMS OU VOCAL sur inscription individuelle gratuite : www.cc-lacqorthez.fr

Dès que vous entendez l'alerte ou message sms ou vocal, agissez.



Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment clos le plus proche

- Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- Si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations avec du ruban adhésif ou du linge mouillé, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre.
- Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce de confinement, utilisez-la.



Tenez-vous informé et respectez les consignes des autorités

- Elles sont diffusées par : **France Bleu Béarn sur 102,5 FM**
- Vous pouvez aussi consulter les sites internet adéquats (mairie, préfecture...).
- Si l'évolution de la situation le nécessite, le préfet peut être amené à organiser une évacuation des populations dans des situations très particulières.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri

- Ils sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Éteignez toute source d'ignition

- Flamme, cigarette, appareil électrique, moteur thermique...

CONSIGNES COMPLÉMENTAIRES

- Restez patient et occupez les enfants par des jeux calmes.
- Si vous sentez une odeur anormale, respirez à travers un tissu humide. Si vos yeux sont irrités, rincez-les à l'eau claire.

Pour retrouver ces consignes **N° Vert 0 800 507 305**

Attention : ce numéro vous permet d'accéder à des consignes enregistrées, il ne constitue pas un répondeur de crise.

Fin de
l'alerte :

SIRÈNE



La fin de l'alerte est signalée par un son continu qui dure 30 secondes. Elle indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. La fin d'alerte est également annoncée notamment par téléalerte et par France Bleu Béarn.

TÉLÉALERTE



RADIO



sur 102,5 FM
France Bleu Béarn

Dès la fin d'alerte,
sortez de votre lieu
de mise à l'abri



- Otez les dispositifs de calfeutrage.
- Aérez longuement les locaux, ils contiennent peut-être des résidus de gaz pouvant s'avérer dangereux à terme.
- Remettez en service la ventilation et le chauffage.
- Restez attentif à d'éventuelles consignes complémentaires des autorités.